

REVIMPEX IMPRESSION

Impression opacifiante régulatrice pour systèmes de décoration
et d'imperméabilité

Aspect mat

Extérieur



DÉFINITION :

- REVIMPEX IMPRESSION est une impression en phase solvant opacifiante.

PROPRIÉTÉS :

- REVIMPEX IMPRESSION possède d'excellentes propriétés d'adhérence sur fond légèrement farinant ou pulvérulent après préparation du support. Ce produit régule la porosité des supports lisses ou structurés en favorisant l'application de la finition.

MISE EN ŒUVRE :

- **Matériel d'application :** Brosse. Rouleau polyamide texturé 12 à 18mm ou polyamide méché 18-24 mm (selon structure du support).
- **Dilution :** Dilution possible selon les supports. Diluant : diluant synthétique de préférence ou White-spirit (application brosse uniquement).
- **Rendement :** 3,5 à 6,5m²/ litre. Variable selon la nature, la porosité et la structure du support. Les consommations indiquées correspondent à un minimum sur fonds lisses ; une majoration, fonction du relief du subjectile, est à déterminer sur le chantier.
- **Recouvrable :** Sur peinture après 16h minimum.
- **Nettoyage du matériel :** White-spirit ou diluant synthétique.
- **Teinte :** Blanc.

PRÉCAUTION A OBSERVER :

- Refermer soigneusement les emballages entamés pour une meilleure conservation. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- Conservation : en emballage d'origine, non entamé. Conserver à l'abri du gel et des fortes chaleurs (<35°C).

FICHE TECHNIQUE (PRODUIT STANDARD BLANC) :

- **Classification :** AFNOR NF T 36-005 : Famille 1, Classe 7 b1.
- **Présentation :** Peinture épaisse, prête à l'emploi pour les systèmes décoratifs et d'imperméabilité.
- **Densité à 20°C** : 1.35+/- 0,05 (blanc).
- **Extrait sec :** En poids 67+/- 2,0 % (blanc). En volume : 44+/- 3% (blanc).
- **Liant :** Résines acryliques en phase solvant. Pigment dioxyde de titane. Charges minérales.
- **Séchage :** Séchage à 23°C et 50 % d'humidité relative : Sec : après 2 heures minimum.
Recouvrable : après 16 heures minimum. Le temps de séchage variera en fonction de la température, du taux d'humidité et de la circulation d'air. En période humide et froide, le séchage sera plus long.
- **COV :** Directive 2004/42/CE) : valeur limite UE de ce produit (cat. A/h : 750 g/l (2010). Ce produit contient au maximum : 500 g/l de COV.

REVIMPEX IMPRESSION

DESCRIPTIF :

Mise en œuvre :

- **Fonds bruts :** Tous fonds usuels du bâtiment, sains, secs, compacts et propres, dont la qualité et la préparation sont conformes au DTU 59-1 ou DTU 42.1. Béton, béton lavé, béton cellulaire (prévoir surconsommation due à la porosité du support), mortier hydraulique, briques, pierres calcaires, granit ou grès.
- **Supports neufs :** Seuls les Systèmes ou Procédés de DECORATION peuvent être appliqués. En dehors des supports cités dans les DTU 59.1, nous consulter.
- **Supports anciens :** recouverts ou non d'anciennes peintures ou d'anciens revêtements. Les fonds doivent faire l'objet d'une reconnaissance ou étude préalable pour déterminer la nature des préparations, la nature des anciens fonds de peinture, la présence d'éventuels traitements d'hydrofugation et le revêtement à utiliser en conformité avec le DTU 59-1 ou DTU 42.1.
- **Supports proscrits :** Ne jamais utiliser REVIMPEX IMPRESSION sur ITE, anciens RPE ou revêtements d'imperméabilité conservés. Nous consulter pour supports plâtre (type parisien), Pâte de verre et grès cérame.

Travaux préparatoires :

- Préparation des supports : nettoyage, ragréages localisés, traitement des joints, traitement des fissures et lézardes.

Recommandations :

- **IMPORTANT :** En cas de décapage chimique, Il est essentiel de veiller à enlever toute trace de décapant.
- **Utiliser un décapant contenant un faible taux de paraffine.**
- **Nota :** des migrations de résidus de décapants peuvent entraîner des altérations (encrassement localisé, salissures de surface) et/ou des désordres plus particuliers tels que décollements. Dans tous les cas, il faudra examiner si les fonds à traiter sont suffisamment résistants pour supporter ces traitements. En présence de fonds friables et pulvérulents, utiliser POLYFILLA PRO P100 FIXATEUR FAÇADE INCOLORE.
- **Fonds contaminés :** Les surfaces recouvertes de micro-organismes recevront un traitement anticryptogamique selon les prescriptions du fabricant.

Rappel mode d'application :

- Appliquer grassement en prenant soin de garnir complètement l'ensemble du support.
- Travailler sur des supports secs, avec des températures superficielles comprises entre +5°C et +35°C.
- L'air ambiant ne doit pas être trop chargé d'humidité (hygrométrie inférieure à 80%). Une humidité permanente ou intermittente du support risque de provoquer un cloquage ultérieur du revêtement. Ne pas appliquer par temps de gel, d'averse menaçante et par temps venté.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

- Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat

Fiches de données de sécurité : Pour toute information relative aux aspects sécurité, hygiène, environnement, transport de nos produits, consulter le site www.quickfds.com (fournisseur AKZO NOBEL)

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée une édition plus récente.